Règlement du concours Génération French*
Concours de la meilleure chanson originale en langue française

Article 1 – Objet du concours

Le concours **Génération French*** est organisé par l'ASTI a.s.b.l. et la Fondation EME, en collaboration avec les Rotondes.

Il a pour objectif de promouvoir la langue française auprès des jeunes vivant au Luxembourg en leur offrant un espace d'expression artistique à travers la création musicale. Le concours vise à encourager la créativité, l'écriture, la composition et la confiance en soi, tout en valorisant la diversité culturelle et linguistique.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne :

- âgée de 12 à 24 ans au moment de l'inscription ;
- résidant au Luxembourg ;
- participant à titre individuel ou en groupe.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale ou du représentant légal est obligatoire. Pour les groupes, cette autorisation devra être fournie pour chaque participant mineur.

Chaque participant (ou groupe) ne peut présenter qu'une seule chanson.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'exclure toute participation qui ne respecterait pas le présent règlement.

Article 3 – Conditions relatives à la chanson

La chanson présentée doit respecter les conditions suivantes :

- être **interprétée en langue française** ;
- être une œuvre **originale et inédite** ;
- avoir été écrite par le(s) participant(s) ;
- être accompagnée d'instruments en direct ou d'une bande sonore originale ou libre de droits.

Les participants sont libres du thème abordé (par exemple : l'amitié, l'amour, la paix, l'environnement, le courage, le sport, l'école, les rêves, la solidarité, etc.).

Ne seront pas acceptées les chansons :

- contenant des propos injurieux, haineux, discriminatoires, racistes, sexistes, homophobes ou violents ;
- portant atteinte à la dignité humaine ;
- utilisant une musique ou un texte protégé par des droits d'auteur sans autorisation.

Les organisateurs pourront demander une déclaration sur l'honneur attestant que le texte et la composition sont originaux.

Article 4 – Modalités d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **15 mars 2027.**

La participation s'effectue via le formulaire, accessible depuis le site internet de la Fondation EME.

Le dossier devra comprendre :

- la chanson enregistrée (formats acceptés : MP3, WAV, MP4, etc.) ;
- le formulaire d'inscription complété ;
- les coordonnées du participant :
 - nom et prénom ;
 - date de naissance ;
 - adresse ;

 - numéro de téléphone ;
 - adresse e-mail ;
 - établissement scolaire (le cas échéant) ;
- l'autorisation parentale pour les mineurs.

Toute inscription incomplète ou transmise après la date limite pourra être refusée.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par courrier électronique.

Article 5 – Sélection des finalistes

À l'issue des inscriptions, un jury composé de professionnels du secteur musical et culturel sélectionnera **six finalistes**.

Le jury évaluera notamment :

- la qualité du texte ;
- l'originalité de la composition ;
- la créativité ;
- l'interprétation ;
- le potentiel artistique.

La qualité technique de l'enregistrement ne constituera pas un critère de sélection.

Les décisions du jury sont souveraines, définitives et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 6 – Accompagnement artistique

Les six finalistes participeront à un programme d'accompagnement artistique comprenant notamment :

- des ateliers d'écriture ;
- un travail d'arrangement musical ;
- du coaching scénique ;
- une préparation à la prestation finale.

Ces ateliers seront animés par des artistes et professionnels de la musique.

La participation aux ateliers est obligatoire afin de pouvoir accéder à la finale, sauf cas de force majeure accepté par les organisateurs.

Article 7 – Finale

La finale aura lieu le **29 mai 2027** aux **Rotondes**.

Les six finalistes y interpréteront leur chanson devant le jury et le public.

À l'issue de cette soirée, le jury désignera les trois lauréats.

Article 8 – Prix

Les prix sont les suivants :

1er prix

- Une séance d'enregistrement professionnelle avec **Tun Tonnar**.

2e prix

- Deux pass pour les Congés Annulés aux Rotondes.

3e prix

- Deux pass pour le Lux Film Fest.

Les prix ne pourront être ni échangés, ni remboursés, ni convertis en espèces.

Article 9 – Droits d'auteur

Les participants demeurent pleinement titulaires des droits d'auteur sur leur chanson.

En participant au concours, ils autorisent gratuitement les organisateurs à utiliser leur nom, leur image, leur interprétation ainsi que leur enregistrement dans le cadre de la communication relative au concours (site internet, réseaux sociaux, presse, vidéos, supports promotionnels, etc.), sans limitation territoriale et pour une durée de cinq ans.

Cette autorisation ne donne lieu à aucune rémunération.

Article 10 – Droit à l'image

Les participants acceptent que des photographies, captations vidéo et enregistrements sonores puissent être réalisés pendant les ateliers et la finale.

Ces contenus pourront être utilisés par les organisateurs à des fins de communication et de valorisation du projet.

Pour les mineurs, cette autorisation devra être donnée par le représentant légal.

Article 11 – Protection des données personnelles

Les données personnelles sont collectées uniquement dans le cadre de l'organisation du concours.

Elles sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données sont conservées pendant une durée maximale de deux ans, puis supprimées, sauf obligation légale contraire.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition conformément à la législation en vigueur.

Article 12 – Responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables :

- d'un problème technique empêchant une inscription ;
- d'une perte de fichier lors de la transmission ;
- d'un cas de force majeure entraînant le report, la modification ou l'annulation du concours.

Ils se réservent le droit de modifier le calendrier ou le présent règlement si des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Article 13 – Acceptation du règlement

Toute participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

En cas de litige, seule la version française du règlement fait foi.

Le droit luxembourgeois est applicable au présent concours.